

Vingt-cinquième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 79 de l'ordre du jour

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Projet de résolution établi par le Secrétariat

L'Assemblée générale

1. Prend acte des rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les questions générales de coordination et les budgets d'administration des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 1971;
2. Prie le Secrétaire général de communiquer le rapport concernant les questions générales de coordination aux chefs des secrétariats des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, par l'intermédiaire des rouages consultatifs du Comité administratif de coordination, ainsi qu'aux membres du Comité du programme et de la coordination, pour information et pour qu'ils forment leurs observations, et aux membres du Comité des commissaires aux comptes et du Corps commun d'inspection, pour information;
3. Prie en outre le Secrétaire général de communiquer aux chefs des secrétariats des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique les observations que le Comité consultatif a présentées dans le chapitre III de son rapport sur leurs budgets d'administration pour 1971;
4. Prie également le Secrétaire général de transmettre les rapports concernant les procédures d'administration et de gestion relatives au programme et au budget de l'Organisation internationale du Travail et à ceux de l'Organisation mondiale de la santé aux chefs des secrétariats de ces organisations pour que ces rapports soient portés à l'attention de leurs organes délibérants respectifs.
